



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

**DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 68 – Février 2009**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 février 2009

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 28 janvier 2009.

I - Administration générale

Service juridique, Marchés publics

1.1 - Marché de réservation de places de multi-accueil destinées à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans dans le quartier centre sud de la ville.

IV - Services Techniques

Bâtiments

2.1 - Autorisation de dépôt de permis modificatif au permis de construire de la médiathèque délivré le 16 avril 2008.

2.2 - Autorisation de dépôt d'un nouveau permis de construire pour les travaux de réalisation de la médiathèque sise 20/22 rue de Châteaudun.

Voirie

2.3 - Adhésion au Syndicat mixte ouvert « Autolib ».

III - Divers

3.1 - Décisions.

3.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

Je vous donne communication des délégations de vote : M^{me} Roussillon à M. Hervo, M. Dubois à M^{me} Mangeard, M. Ballin à M^{me} Vingerling, M^{lle} Haberah à M^{me} Gaillabaud, M^{me} Bavcevic à M. Macé.

Le secrétaire de séance ? M. Dransart est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats à secrétaire de séance ? Pas d'autres ?

Donc, M. Dransart est secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 28 janvier 2009.

M. le Maire

Y a-t-il des remarques, les uns et les autres, s'il vous plaît ? L'avez-vous reçu ? PV du 28 janvier, pas de souci ? Je considère qu'il est adopté ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci. Adopté.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERLING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Le premier point, c'est pour M^{me} Margaria.

Je vous en prie, Madame Margaria ?

I - Administration générale

Service juridique, Marchés publics

1.1 - Marché de réservation de places de multi-accueil destinées à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans dans le quartier centre sud de la ville.

Mme Margaria

Merci.

Bonsoir. Comme vous le savez, nous avons maintenant une nouvelle crèche sur La Garenne-Colombes. Alors, un petit retour en arrière : ce qui porte à 424 enfants accueillis contre 149 en attente.

Et je voulais vous signaler aussi qu'il y a deux ans, c'était l'inverse ; il y avait 300 enfants accueillis et 300 en attente ; tandis que, là, nous avons complètement inversé les chiffres.

Donc, encore une nouvelle, et celle-ci est faite avec PSA Peugeot. Donc, c'est une crèche d'entreprise et nous avons lancé un appel public à concurrence pour la gestion de cette crèche qui comprend 50 places. A répondu à cet appel « Tout Petit Monde », qui correspond tout à fait au cahier des charges qui leur était donné. Donc, « Tout Petit Monde », si vous le voulez bien, peut gérer cette crèche.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le dossier de marché de réservation des 15 places et, d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer ce marché avec la société « Tout Petit Monde ».

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des remarques particulières ? Des remarques sur cette nouvelle crèche ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Tout d'abord, si j'ai bien compris, c'est ce point-là qui justifie la convocation en urgence du Conseil Municipal de ce soir ?

M. le Maire

Il n'a pas été convoqué en urgence ; il a été convoqué selon les termes de la loi.

M. Conway

La dernière fois, on avait annoncé un Conseil Municipal prochain au 4 mars.

M. le Maire

Oui, mais ce n'est pas « en urgence ». Le terme urgence a une signification très particulière.

M. Conway

Oui, un Conseil Municipal imprévu.

Je vois qu'on nous appelle à décider et donc à adopter le dossier de marché de réservation et de vous autoriser à signer ce marché. Et, dans *La Garenne Info*, c'est déjà annoncé.

Page 8 : « Une nouvelle crèche pour les petits Garennois début février. La nouvelle crèche "Les Petits Bolides" a ouvert ses portes au 20, rue de la Glacière. Gérée par la société "Tout Petit Monde", la structure compte 50 berceaux ; 35 ont été réservés par la société PSA et 15 par la Ville. Trois sections accueillent des enfants de 10 semaines à 3 ans. Une inauguration est prévue au mois de mars. »

Donc, c'était le premier point.

Le deuxième : donc, nous ne sommes pas opposés au recours à des crèches privées en complément des crèches publiques, pour répondre à des besoins de garde identifiés dans un quartier, comme c'est ici le cas. Cependant, il nous semble que, s'agissant d'une mission aussi importante que l'accueil de jeunes enfants, quelques précautions s'imposent dans le contrat liant la Municipalité à l'organisme délégataire.

La première chose, c'est : en ce qui concerne l'attribution des places, pouvez-vous nous assurer que les dossiers des familles seront examinés au regard des mêmes critères que ceux pratiqués par les crèches municipales ? D'autres exemples de crèches privées existant dans des communes voisines laissent, en effet, à penser que les crèches privées, pour des raisons économiques, privilégient l'accueil d'enfants issus de familles aisées pouvant s'acquitter de la tranche de tarif la plus élevée.

Le deuxième point, c'est en ce qui concerne la qualité de l'encadrement. Et, dans le rapport d'analyse, vous soulevez effectivement le souci de suivre cette évolution de l'encadrement en fonction du taux d'occupation de la crèche. Mais nous, on voudrait aussi souligner que, bien que le projet d'accueil de « Tout Petit Monde » paraît effectivement séduisant, la question, c'est : de quels moyens de contrôle dispose la Commune pour s'assurer que les personnels, effectivement recrutés par « Tout Petit Monde », mis en place correspondent bien aux personnels annoncés, notamment en termes de qualification, de remplacement, s'il y a des départs, etc. ?

Et la troisième : de quelles garanties la Commune dispose-t-elle pour se prémunir d'une éventuelle dérive des tarifs pratiqués ? Une augmentation de ces tarifs est-elle possible et dans quelles limites ? J'ai cru comprendre que, là, c'était réglementé par la CAF, mais je voulais avoir confirmation.

Enfin, je voudrais conclure cette intervention en émettant le vœu que notre Commune ne s'oriente pas à terme vers un recours exclusif aux structures privées en matière de crèches. L'accueil de la petite enfance est une mission dévolue aux Communes et qui, si elle n'est pas encore reconnue comme une mission de service public, doit être exercée comme une mission de service public, compte tenu des enjeux qui s'y rattachent : égalité devant l'accès au mode de garde, éducation et épanouissement de l'enfant confronté à sa première expérience de socialisation. Il importe que les Communes exercent elles-mêmes cette compétence et ne la délèguent pas systématiquement à des promoteurs privés. L'accueil des tout-petits ne peut se résumer à un problème de mode de garde que l'on résoudrait par passation de marché au mieux-offrant.

Donc, l'analyse des offres a été conduite dans cet esprit-là, mais il y a ces quelques questions sur lesquelles j'aimerais avoir des précisions.

M. le Maire

Madame Margaria, vous voulez répondre ?

Mme Margaria

Oui. Je n'ai pas noté toutes les questions.

Déjà, sur les conditions d'attribution des places, il est évident que les dossiers sont examinés pour toutes les entrées en crèche de la même façon. On tient compte de certains critères : il faut, bien sûr, obligatoirement habiter La Garenne-Colombes et on laisse une priorité, si je puis dire, aux mères célibataires et aux enfants présentant un handicap. Sinon, après, les dossiers sont analysés en fonction de leur demande, de la date à laquelle ils arrivent. Voilà. On ne tient absolument pas compte des revenus. C'est vrai qu'ils sont indiqués, je les vois, mais on n'en tient pas compte, vraiment. Voilà pour la première chose.

Ensuite, il y avait... je ne sais plus !

M. Conway

La qualité de l'encadrement, l'évolution dans le temps.

Mme Margaria

La qualité d'encadrement, oui, de toute façon, tout ce personnel est suivi par la CAF et puis le Conseil général. Bien que ce soit une crèche privée, ils sont soumis aux mêmes conditions. Donc, pour moi, il n'est pas possible qu'il n'y ait pas un encadrement correct. Il y a des visites régulières des organismes.

M. le Maire

Merci, Madame Margaria.

Écoutez, Monsieur Conway, je pense...

M. Conway

Il y avait le troisième point qui était juste une confirmation sur les tarifs.

Mme Margaria

Ce sont les mêmes.

M. le Maire

Monsieur Conway, je pense que vous n'avez probablement pas bien lu le dossier ou vous l'avez mal compris : il ne s'agit pas du tout d'une privatisation d'une crèche, pas du tout, mais pas du tout. Cela n'a rien à voir avec ce que vous avez dit !

M. Conway

Non, je suis désolé, je n'ai pas laissé entendre cela.

M. le Maire

Si, vous avez dit : « Il faut faire attention à la privatisation, etc. »

Simplement, nous avons besoin de 15 places. Nous avons fait un appel et la société a répondu. Elle a dit : « J'ai 15 places à vous vendre », enfin « à vous louer », plus exactement. Et nous avons loué 15 places, c'est comme cela qu'on a fait.

Sur les moyens, il n'y a pas de secret : il y a un décret ; tout cela est encadré. Le premier décret, c'est celui de 2000. Il y a le décret de 2007 aussi qui fixe l'encadrement extrêmement précis des établissements recevant des enfants. Donc, il n'y a pas de secret, tout le monde est tenu par les mêmes règlements et ce sont ces règlements qui s'appliqueront.

Enfin, je veux quand même, mes chers collègues, que vous sachiez que nous avons un taux d'accueil de l'enfance qui est très élevé. Quand vous rapportez le nombre d'enfants, même pas les demandes, le nombre d'enfants au nombre de berceaux – il faudra que je vérifie –, mais selon les rapports de la Circonscription de la Vie Sociale, on doit être aux alentours de 65 % d'accueil des enfants garennois dans des crèches. Donc, c'est pas mal quand même ! Cela m'étonnerait que beaucoup de villes soient à 65 %.

Nous ne faisons qu'améliorer notre score avec ces 15 places supplémentaires, mais en aucune manière, il ne s'agit d'une privatisation ; c'est totalement un contresens.

Quelqu'un a-t-il d'autres questions ?

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Quelques petites questions complémentaires, Madame Margaria, par rapport à l'intervention de notre collègue Christophe Conway.

Je voudrais tout d'abord connaître le type de contrat de ces agents qui sont indiqués en page 5 du document. Est-ce que ce sont des contrats à durée indéterminée, à durée déterminée ? Est-ce que vous avez des éléments là-dessus ? Et quand vous avez rédigé le cahier des charges, est-ce que vous avez demandé des éléments dans un sens ou dans un autre ?

Je ne vois pas apparaître sur la liste de ces agents, avec leur qualification, qui va ensuite entretenir ce bâtiment. Il n'y a *a priori* pas d'agent... enfin, pas de salarié. Est-ce que c'est une société privée ? Est-ce que vous avez des éléments à nous communiquer là-dessus ? Parce que cela n'apparaît pas, dans le document en tout cas du rapport d'analyse des offres.

En ce qui concerne maintenant les éléments sur l'accueil d'urgence, c'est le rapport page 7 de votre document, sur le rapport d'urgence, il semblerait qu'il y ait quelques interrogations de votre part. Quelles sont les réponses que vous pouvez nous apporter ? Parce que je suppose que vous avez continué à travailler avec cette société sur ces questions-là. Donc, quelles sont les règles sur lesquelles vous vous êtes mis d'accord sur l'accueil d'urgence ?

Moi, voici mes questions.

J'aurais un dernier élément à connaître : quelles sont les négociations, si vous en avez eu avec PSA ? Je suis un peu étonné que PSA n'ait demandé, entre guillemets, « que 35 places ». Quand on connaît le site de Peugeot, on peut être étonné. On sait qu'ils ont fait des crèches d'entreprise sur leurs sites de Poissy et de Vélizy. Comment se fait-il, si vous avez connaissance de ce point-là, que PSA n'ait demandé que 35 places et non pas les 50 ?

Je vous remercie.

M. le Maire

Écoutez, la chose est simple, il y a une crèche privée qui s'ouvre à La Garenne-Colombes. Il se trouve qu'au même moment, nous faisons un appel et nous demandons à louer 15 places. Ils nous attribuent 15 places, que nous louons selon les conditions habituelles de tarifs pour les Garennois, qui paient le tarif CAF, selon les mêmes conditions d'encadrement que dans les crèches municipales, et pour cause ! Crèche privée et crèche municipale, la réglementation est la même : 1 directrice, 1 adjointe, 1 cuisinier, 1 lingère, 1 agent d'entretien – donc 1 agent d'entretien, pour entretenir le bâtiment, peut-être ! –, 3 éducatrices de jeunes enfants, 4 auxiliaires. Voilà !

Après, pourquoi Peugeot a-t-il décidé d'acheter 5, 10, 15, 20 ou 30 places ? C'est le problème de Peugeot ! Allez demander à Peugeot !

Observez que l'affaire n'est pas si mauvaise que cela : que nous puissions, nous, désigner dans une crèche privée, qui se monte sans notre avis – ils ne sont pas venus nous voir, ils ont monté leur crèche – et qu'on arrive à avoir 15 places pour les Garennois ! Moi, je m'en félicite.

Là-dessus, on peut imaginer qu'un certain nombre de gens de chez Peugeot seront aussi des Garennois, ce qui fait donc un nombre de places supplémentaire pour les Garennois.

CDI, CDD, je n'en ai aucune idée, ce n'est pas notre problème, c'est le problème de gestion de l'entreprise avec laquelle nous passons un contrat. Quand la Ville passe un contrat avec une entreprise, quelle qu'elle soit, bâtiment, entretien, etc., nous nous préoccupons de la qualité de l'entretien mais en aucun cas nous n'avons le droit d'influer sur le type de contrats que signe la société avec ses salariés. Ce serait de l'ingérence dans leur gestion qui ne reposerait juridiquement sur rien.

D'autres questions ?

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Oui. Vous me permettez de penser que nos interrogations sont un petit peu légitimes, quand on voit la manière... des éléments que nous demandons, et que nous attendons toujours, sur la gestion de la crèche rue Voltaire qui a été donnée en délégation de service public et où, pour l'instant, vous-même d'ailleurs, vous êtes toujours en attente des documents que nous avons sollicités. Mme Margaria a eu l'amabilité de me prévenir pour m'indiquer les raisons pour lesquelles elle était aussi toujours en attente de ces documents. C'est la raison pour laquelle on pose quelques questions : pour avoir des certitudes, Monsieur le Maire, c'est tout simplement pour cela.

Il me semble que, dans les appels d'offres en tout cas, la Ville a quand même une certaine liberté pour demander un certain nombre de choses. C'est pour cela que, par exemple, quand vous évoquez les contrats de travail des agents et des salariés qui vont travailler dans cette structure, la Ville aurait pu éventuellement avoir quelques exigences.

Je constate que vous n'en avez pas. Dont acte ! Vous nous permettez quand même de voir que cette gestion de type privé pose des fois quelques soucis de transparence en tout cas. Je ne vais pas aller au-delà parce que nous attendons toujours les documents que nous avons réclamés pour la crèche gérée par une société privée rue Voltaire. C'est tout simplement pour cela. Moi, je souhaite avoir quelques certitudes par rapport à ce type de gestion que vous confiez de cette manière-là.

M. le Maire

La question clé, c'est le service rendu aux Garennois ! Est-ce que le service que nous rendons aux Garennois est meilleur aujourd'hui par rapport au service qu'on rendait hier ? La réponse, elle est « oui ». Il y a 15 places supplémentaires qui sont à la disposition des services communaux, à attribuer aux Garennois. C'est cela, l'élément.

Est-ce qu'elle se fait à des conditions d'encadrement, de qualité d'encadrement et à des conditions financières satisfaisantes ? Elle se fait aux mêmes conditions d'encadrement, de qualité professionnelle et financière – tarif que les Garennois ont à payer – que les enfants qui sont dans d'autres crèches.

Je dirais que c'est bien...

Et puis, tarif pour le contribuable, bien entendu !

C'est bien de se poser toutes ces questions, mais posons-nous la question, avant tout, du service rendu aux Garennois : un service supplémentaire, de même qualité et de même tarif. Moi, je trouve que... Je veux dire : si on avait pu arriver à en louer un peu plus, je n'aurais pas été contre. Ce sont des places supplémentaires pour les Garennois.

Maintenant, je formule le vœu que toutes les villes arrivent à un taux d'encadrement identique au nôtre. Ce sera avec plaisir qu'on comparera les résultats que nous obtenons avec ceux des villes voisines, en matière d'accueil, bien entendu.

Écoutez, mes amis...

Je vous en prie, Monsieur Conway ?

M. Conway

Je pense que vous avez répondu un peu rapidement, et je pense que cela a dépassé votre pensée, quand vous disiez que « que ce soit un contrat CDD ou CDI », à la limite, ce n'était pas votre problème. Parce que vous parlez du service rendu aux Garennois, ...

M. le Maire

Oui !

M. Conway

... c'est aussi un service rendu aux petits Garennois.

M. le Maire

Et alors ?

M. Conway

Et dans le projet pédagogique, tel qu'il est soulevé par le projet, que nous approuvons totalement, qui est fondé autour d'un comité pédagogique permettant de développer une relation privilégiée avec les parents, basée sur la confiance, l'accueil des familles, un accueil convivial, chaleureux, disponibilité du personnel, accueil de l'enfant, environnement rassurant source d'équilibre, etc., s'il y a un *turn over* important du personnel, ce n'est pas sans incidence sur ce projet pédagogique. Donc, je pense que nous sommes d'accord.

(Arrivée de M^{me} Roussillon à 20 heures 18.)

Et là-dessus, je serais inquiet si la Ville se désintéressait de la manière dont évoluait le personnel !

M. le Maire

Merci. Dois-je considérer que, s'il apparaissait que les contrats signés par cette société avec ses employés étaient des CDD, vous ne seriez pas favorable à la signature du contrat ?

M. Conway

Je pense qu'il faut vérifier.

M. le Maire

Je vous demande : oui ou non ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Oui, vous ne seriez pas favorable ?

M. Conway

Oui, je pense qu'il faut... Vous savez, vous posez toujours les questions en forme binaire : oui-non...

M. le Maire

À un moment, il faut prendre une décision.

M. Conway

...oui-non, noir-blanc ! Noir-blanc !

M. le Maire

Monsieur Conway, il faut prendre une décision !

M. Conway

Oui, mais posez-moi une question et laissez-moi la possibilité de répondre d'une manière un tout petit peu plus complexe !

M. le Maire

Je sais que mon esprit est probablement trop simple pour la complexité du vôtre, mais il se trouve... mais je n'y peux rien, Monsieur Conway, et vous n'y pouvez rien non plus... il se trouve que la loi nous fait obligation, à nous conseillers municipaux, de prendre des décisions. Vous voyez ? Et il y a un moment où il faut cesser de tourner autour du pot. Et la loi nous demande d'être binaires : voter pour ou contre.

Donc, de manière un peu simpliste et binaire, je suis confus, mais il faudra que je vous demande si vous êtes pour ou contre, même si – ce que je ne sais pas –, même s'il y avait des CDD.

Admettons qu'il puisse y avoir des CDD, parce que c'est une situation qui pourrait se poser. Je ne vois pas ce qui pourrait interdire à une société privée de faire des CDD. En fonction de la réglementation, il y aura des CDD comme des CDI. Dans cette hypothèse – donc, je ne l'exclus pas parce que je ne sais pas –, il nous faut malheureusement répondre d'une manière binaire : oui-non. C'est vrai qu'avec une alternative, on peut s'abstenir, voire ne pas prendre part au vote, ce qui arrive parfois pour éviter de prendre, justement, une décision.

Donc, voilà, je vais vous demander de manière binaire : savoir si vous êtes pour ou contre. Voilà, c'est simple !

M. Conway

Vous ne me demandez pas de répondre d'une manière binaire, vous me demandez de voter d'une manière binaire. Cela, ce sera juste après.

M. le Maire

C'est important.

M. Conway

De la même manière que, dans le rapport d'analyse de l'offre, on dit bien que, s'agissant par exemple de taux d'occupation – je vais reprendre la phrase – : « Attention à ce que la situation ne s'inverse pas », c'est-à-dire que le recrutement est échelonné au regard du taux d'occupation. Je rappelle aussi que ce contrat est un contrat d'un an renouvelable trois fois. Si vous voulez, on peut être vigilant sur ce point et regarder ce qui se passe.

Maintenant, si vous voulez ma réponse avant tout le monde, je vais voter pour.

M. le Maire

Ah bon, très bien, finalement ! C'est le principal. C'est bien parce que, comme cela, on peut attribuer les places, c'est mieux.

On va passer au vote, peut-être ? Qui s'abstient ? Qui est contre, binairement ? Qui est pour, binairement ? Je vous remercie.

35 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.*

C'est un vote qui n'est pas binaire, il est unanime.

IV - Services Techniques

Bâtiments

2.1 - Autorisation de dépôt de permis modificatif au permis de construire de la médiathèque délivré le 16 avril 2008.

2.2 - Autorisation de dépôt d'un nouveau permis de construire pour les travaux de réalisation de la médiathèque sise 20/22 rue de Châteaudun.

M. le Maire

Mes chers collègues, vous savez qu'une médiathèque est en cours de construction depuis le mois d'août 2008 suite à la délivrance d'un PC du 16 avril 2008. Les conjoints Dubois, qui sont voisins du terrain d'assiette de l'équipement, ont déposé devant le Tribunal Administratif de Versailles un recours ainsi qu'une demande de sursis à exécution à l'encontre dudit permis.

L'affaire n'a pas encore été jugée au fond, mais il se trouve qu'en jugement d'urgence, par ordonnance reçue le 2 février 2009, le Tribunal Administratif de Versailles, en pointant l'absence dans le dossier de places de stationnement dans l'opération même, a suspendu l'exécution de cet arrêté.

Ce que je vous propose, mes chers collègues, après avoir souligné qu'il y avait de grandes facilités d'accès pour les piétons dans le secteur situé à proximité de la future construction, qu'il y avait un projet – dont on a largement parlé ici – de construction à terme, certes à terme, de parking souterrain, que la Ville est bien desservie par des transports en commun que nous citons, la problématique du stationnement semble pouvoir être atteignable.

Pour répondre aux besoins spécifiques de l'équipement et pour répondre aux interrogations, la Ville souhaite déposer des pièces modifiant le permis de construire, qui avait été déposé il y a un peu moins d'un an – en avril 2008, je crois –, et il est prévu 50 places courantes qui sont réparties entre :

- 25 places, dont 2 adaptées aux personnes à mobilité réduite, en face, dans le garage municipal ;
- 5 places, Avenue Foch, sur une parcelle viabilisée à cet effet ;
- et 20 places qui sont désormais libres sur le parking de l'Hôtel de Ville, depuis que la police nationale a quitté ce site, ainsi que la Trésorerie.

Voilà, mes chers collègues, je vous demande également... Comme le recours étant – devant le Tribunal – pendant, par définition, il existe une incertitude juridique, puisque le Tribunal ne s'est pas réuni et le juge administratif pourrait exiger la délivrance d'un nouveau permis. Dans cette hypothèse extraordinaire, je vous demanderais, après m'avoir autorisé à déposer un PC modificatif sur la base de ce que je viens d'exprimer, de m'autoriser à déposer un nouveau PC, en tant que de besoin mais si, par extraordinaire, le juge nous y conduisait.

Voilà, mes chers collègues. Y a-t-il des questions particulières ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Je vais tout d'abord intervenir sur la forme, ce soir, de ce dossier qui, on peut le supposer, a conditionné la réunion de ce Conseil Municipal, qui était donc bien imprévu.

Jusqu'à maintenant, nous avons soutenu la réalisation d'une médiathèque sur notre ville. Et, en élus responsables que nous sommes, nous avons toujours approuvé les différentes délibérations que vous nous avez proposées jusqu'à maintenant, même si nous avons discuté à plusieurs reprises de ce dossier, et même si nous avons osé, Monsieur le Maire, poser quelques questions sur un certain nombre de points.

Je constate ce soir que vous nous traitez, sur ce dossier-là, et je souhaite le dire comme je le pense, avec beaucoup de mépris. Jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais été tenus informés qu'un recours avait été déposé. Ni en Commission Municipale, vous ne nous avez évoqué la difficulté que vous rencontriez par rapport à des riverains – si je ne m'abuse, donc, les conjoints Dubois –, ni en

Commission Municipale, vous ne nous en avez parlé, encore moins à des moments où nous nous voyons régulièrement, vous ne nous avez évoqué en aparté ces difficultés rencontrées.

Je m'étonne de cette pratique, étant donné que, jusqu'à maintenant, j'estime que nous avons approuvé ce projet d'une manière sans équivoque et j'estime qu'en retour nous devrions avoir les informations nécessaires. Vous n'avez pas tenu compte, *a priori*, de cette façon de faire. Je le déplore parce que je crois que, sur ce type de dossier sur lequel nous nous sommes jusqu'à maintenant retrouvés, il n'y avait pas de raison de nous cacher quoi que ce soit.

Maintenant, ce dossier, comme vous le savez, mes chers collègues, a été difficile à monter. Il a fait l'objet de premières acquisitions, sur lequel, Monsieur le Maire, vous vous souvenez, nous nous étions interrogés et sur lequel d'ailleurs vous vous étiez rendu compte à un moment donné que vous aviez une impossibilité de réaliser le projet. Vous aviez changé de côté de rue, si je puis dire, voyant que, de l'autre côté, ce n'était pas possible à cause d'une servitude qu'*a priori* vous n'aviez pas décelée, ce qui était déjà dommage vu les sommes financières engagées par l'acquisition de deux propriétés, qui a d'ailleurs nécessité une acquisition d'un fonds de commerce par rapport... pour ceux qui siégeaient à l'époque au Conseil Municipal, par rapport au garage Gable.

Très bien. On a, si je puis dire, tenu compte de vos arguments et du fait que vous avez proposé une autre localisation – nous l'avons approuvée – qui nécessitait évidemment d'autres acquisitions foncières et donc d'autres dépenses.

Ensuite, vous avez, en termes de jury, été jusqu'au bout d'une logique de mise en concurrence, qui me paraît tout à fait normale. Et, en final, deux projets ont été, j'allais dire, plébiscités, dont un plus que l'autre. Et, en final, ce n'est pas celui-là qui a été primé !

Vous nous aviez expliqué les raisons pour lesquelles il était préférable de prendre celui avec lequel aujourd'hui la Ville est en contrat, tout en sachant que, pareillement, les éléments que vous nous aviez invoqués, en particulier sur le coût financier, étaient discutables parce que, quand on regarde l'appel d'offres aujourd'hui, on se rend compte que les sommes supplémentaires par rapport à cet appel d'offres sont sur ce point-là, j'allais dire, voisins du premier projet qui n'a pas retenu ensuite votre assentiment, Monsieur le Maire.

Maintenant, c'est un problème de permis de construire. J'allais dire : cela commence à faire beaucoup sur ce dossier-là, malheureusement !

Donc, ce soir, nous, nous sommes dans l'état d'esprit tout simple, si je puis dire : moi, je suis toujours, avec mes collègues, pour une médiathèque sur la ville. Je n'en démordrai pas, notre ville a besoin de ce type de structure, absolument indispensable. Donc, là-dessus, vous me retrouverez toujours avec vous pour la réalisation de cette médiathèque.

Maintenant, sur le vote proprement dit de ce soir, nous considérons que la manière dont vous nous avez traités ne nous permet pas décemment d'approuver ce type de projet, surtout que, quand on regarde ce que vous proposez ce soir en termes d'utilisation de places de stationnement, entre nous, – et vous le savez très bien – très discutable, et qu'il a fallu que vous trouviez une solution de précipitation, et donc, à partir de là, j'estime que vous en portez l'entière responsabilité et l'unique responsabilité. Vous voulez déposer soit un permis modificatif soit un nouveau permis. Il vous appartient de le faire et nous, nous refuserons ce soir de participer à ce vote tout simplement, tout en sachant, et je le répète, que nous sommes pour cette médiathèque.

M. le Maire

Merci.

D'autres observations ?

Monsieur Conway, oui ?

M. Conway

N'ayant pas participé à la genèse du projet, je voulais poser une question déjà toute bête : pourquoi n'y a-t-il pas un parking sous la médiathèque ? D'autant plus qu'au conseil de quartier du 30 juin 2008, la présidente du conseil de quartier avait annoncé le fait qu'il y avait un parking souterrain sous la médiathèque. Est-ce que c'est dès le départ que le choix a été fait ? Qu'est-ce qui est intervenu là-dessus ?

M. le Maire

Madame Mangeard ? Vous voulez... ?

Mme Mangeard

(*Hors micro*) On a parlé de parking place de la Liberté.

M. le Maire

Répondez, Madame Mangeard, avec le micro ! Moi qui suis sourd, j'ai besoin de...

Mme Mangeard

Je n'ai pas le souvenir d'avoir parlé d'un parking sous la médiathèque, mais d'avoir évoqué le parking de la place de la Liberté, ce qui n'est pas pareil.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous voulez répondre à M^{me} Mangeard ?

M. Conway

Ce n'est pas clair.

M. le Maire

Vous vouliez répondre à M^{me} Mangeard ? Parce qu'elle n'a pas dit ce que vous avez dit qu'elle vous avait dit !

M. Conway

Je voudrais avoir une réponse à ma question sur : pourquoi n'y a-t-il pas de parking à la médiathèque ? Que M^{me} Mangeard l'ait dit ou ne l'ait pas dit, cela ne change rien au fait. Mais, entre-temps, vous avez eu la réponse, donc vous allez pouvoir répondre !

M. le Maire

C'est assez simple ! C'est assez simple, Monsieur Conway. Il n'y a pas de parking sous la médiathèque parce qu'il y a une cinquantaine de places de stationnement qui vous sont présentées ce soir.

M. Conway

À l'époque, la police n'avait pas déménagé ?

M. le Maire

Quel est le rapport avec la police ?

M. Conway

Vous prenez des places du fait que la police municipale a déménagé.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous confondez tout !

M. Conway

C'est juste pour savoir : il n'a jamais été prévu de parking sous la médiathèque ?

M. le Maire

Non, jamais.

M. Conway

Et vous avez prévu ces places de stationnement ?

M. le Maire

Je vous réponds. Pourquoi il n'y a pas de places sous la médiathèque ?

C'est que, un, il y a 50 places ailleurs et on vous les présente, on vous les montre ce soir.

Deuxièmement, quand vous me dites « la police n'avait pas déménagé », il n'a échappé à personne que le déménagement de la police était prévu depuis trois ans à la date de l'automne 2008. À partir de ce moment-là, on savait que la médiathèque serait livrée largement après le départ de la police, donc je ne vois pas où est la difficulté !

M. Conway

D'accord. Je vais vous préciser les choses. Dans les 50 places de stationnement, il y en a 25 ou 20 à la place du garage municipal. Initialement, la médiathèque devait être de ce côté-là. Alors, dites-moi comment vous avez prévu les 20 places correspondantes ?

M. le Maire

Je ne comprends pas. Je crois que vous confondez tout. Pardonnez-moi, Monsieur Conway, vous confondez tout !

Nous sommes propriétaires de deux terrains – je vais vous expliquer : le garage dans lequel il y a des places de parking qui sont prévues et, en face, un terrain sur lequel nous construisons la médiathèque, donc CQFD !

M. Conway

Je réexplique.

M. le Maire

Oui, réexpliquez ! C'est vrai que c'est un peu sombre, un peu obscur.

M. Conway

Qu'est-ce qu'on dit ? Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas comprendre !

M. le Maire

Oui, je vous remercie. Je ne l'ai pas encore dit !

M. Conway

Alors, prouvez-le-moi !

M. le Maire

Il n'y a pas plus bête que celui qui fait le bête ! Prouvez-le-moi aussi !

M. Conway

Au niveau du côté des numéros impairs de la rue de Châteaudun, il était prévu une médiathèque, la construction d'une médiathèque, et vous aviez prévu l'acquisition des terrains, et vous l'avez fait. Et donc, vous n'aviez à l'époque sur cette médiathèque pas de projet de parking ?

M. le Maire

Si, en face.

M. Conway

D'accord. Et en face, vous avez racheté le terrain en Conseil Municipal en 2000...

M. Billard

2003.

M. Conway

Non, non, attendez, je vais le retrouver.

M. le Maire

En face, sur le terrain sur lequel la médiathèque est actuellement en construction ?

M. Conway

Voilà, vous l'avez décidé le 13 novembre 2006 sur le bien qui était au 20, rue de Châteaudun, qui appartenait donc à M. et Mme Scittarelli., et vous étiez contraints de l'acheter au prix du marché du fait que la propriété ne pouvait pas se construire.

M. le Maire

Non, non, vous confondez.

M. Conway

Vous avez toujours prévu de faire la médiathèque de l'autre côté ?

M. le Maire

Vous confondez. Vous confondez !

Quand la médiathèque était prévue du côté du garage, nous avions prévu de faire le parking en face, sur un terrain qui nous appartenait. Le terrain dont vous parlez, il est tout petit, Scittarelli. Le très grand terrain sur lequel nous construisons la médiathèque, actuellement, nous appartient depuis plusieurs décennies. Nous n'avons pas acheté la majorité du terrain sur lequel la médiathèque est en train d'être construite. Donc, c'est là que devaient avoir lieu les places de stationnement.

M. Conway

D'accord. Et donc, pourquoi vous n'avez pas prévu un parking souterrain sous la médiathèque ?

M. le Maire

Parce que, justement, on mettait les places de stationnement en face.

M. Conway

On reviendra là-dessus après, sur le côté bricolage. Je suis tout à fait d'accord avec Christophe Macé là-dessus, donc je reviendrai dessus.

Le deuxième point sur lequel je voulais intervenir, c'est sur le problème du permis de construire, sur lequel, vous l'avez souligné, il y avait notamment le point soulevé du stationnement mais pas seulement. Toujours est-il que la décision du Tribunal Administratif statue l'urgence sur ce point.

La première chose, c'est qu'une commune ne peut pas ne pas respecter ses propres règles et, en l'occurrence, le respect du plan local d'urbanisme, et notamment dans son article 12, dans lequel « lors de toute opération de construction neuve, dans le volume de construction, des aires de stationnement peuvent être réalisées à rez-de-chaussée, en sous-sol et en surface. »

Et sur la médiathèque, « le nombre de places doit permettre d'assurer le stationnement hors des voies publiques des véhicules correspondant aux besoins de l'immeuble à construire. »

Le fait que déjà le permis de construire n'ait pas été déposé en respect du plan local d'urbanisme est déjà une faute en tant que telle.

La deuxième chose, c'est sur le respect des décisions de justice. Vous le signalez d'ailleurs dans la convocation : que vous avez reçu la décision du Tribunal, qui est en date du 22 janvier... vous l'avez reçue le 2 février. Or, aujourd'hui, les travaux se sont poursuivis, encore aujourd'hui, et jusqu'à tard le soir, exposant d'ailleurs les ouvriers, je pense, à des conditions qui sont dangereuses du point de vue conditions de travail.

Je voudrais vous confirmer aujourd'hui que ce qui se passe là n'est vraiment absolument pas neutre, très engageant et très grave.

Et je voudrais vous confirmer que la continuation des travaux de permis, en dépit de la suspension par décision de justice de celui-ci, constitue bien une infraction pénale sanctionnée par les articles L83 et L84 du Code de l'urbanisme et susceptible d'exposer son auteur, y compris s'il s'agit d'une personne morale de droit public, à une lourde peine d'amende. Le PV d'infraction peut être dressé par des officiers de police judiciaire mais également par les fonctionnaires assermentés de la DDE. Une commune ne peut pas ne pas respecter la loi et engager la responsabilité financière et pénale du Conseil Municipal dans son ensemble et des Garennois.

Donc, tout à l'heure, je voterai contre. Et je tiens à ce qu'il soit expressément mentionné que je me dissocie de la décision de la Municipalité d'avoir poursuivi les travaux, malgré la réception de la décision du Tribunal Administratif.

M. le Maire

Merci. Dois-je considérer, Monsieur Conway, que vous considérez que le Maire ou Philippe Juvin ou la commune sont en train de commettre un fait pénal ?

M. Conway

Tout à fait, je le confirme.

M. le Maire

C'est d'une extrême gravité, ce que vous dites.

M. Conway

C'est pourquoi je le dis.

M. le Maire

C'est pour cela que vous devriez peser les mots avant de les prononcer !

Ce que nous sommes en train de faire, Monsieur Conway – au lieu de jouer le Chevalier blanc du fait pénal ! –, c'est que nous sommes en train de mettre en sécurité le chantier. L'avocat de la partie adverse a été prévenu de cette nécessité-là et nous sommes en train de mettre en sécurité un chantier.

Donc, je vous repose la question : m'accusez-vous d'une infraction pénale ?

M. Conway

Vous avez prévenu l'avocat de la partie adverse quand ?

M. le Maire

Non, non, non !

M. Conway

Non, non, non, soyons précis ! Parce que je n'ai pas cette information-là.

M. le Maire

Attendez, c'est assez simple...

M. Conway

C'est une réponse binaire ! (*Rires.*)

M. le Maire

C'est assez simple, Monsieur Conway.

Vous êtes conseiller municipal. Je suis maire de la commune. Si vous m'accusez d'une infraction pénale, c'est une accusation d'une extrême gravité ! Et je vous donne une occasion nouvelle de confirmer que vous êtes en train de m'accuser d'une infraction pénale.

M. Conway

Quand avez-vous prévenu la partie adverse ?

M. le Maire

Répondez ! Est-ce bien cela ?

M. Conway

Si le Tribunal juge que votre décision de mise en sécurité est légitime, ce ne sera pas pénal. Mais l'avez-vous fait ? Et quand ?

M. le Maire

L'ordre de service a été transmis vendredi dernier aux entreprises. Ils ont besoin de cinq journées à réception de l'ordre de service pour prendre les mesures adéquates.

Donc, je vous demande, Monsieur Conway, si vous corrigez l'accusation d'une très grande gravité que vous avez proférée devant le Conseil Municipal, en accusant le Maire de La Garenne-Colombes d'une infraction pénale.

M. Conway

Je le confirme parce que, vendredi dernier, on était le 6 février, soit quatre jours après que vous ayez reçu l'avis, le 2.

M. le Maire

Monsieur Conway – je ne sais pas si les dates sont vraies, je les vérifierai – est très au courant... très au courant !... de la procédure qui implique un tiers contre la Ville ! C'est assez intéressant !

Monsieur Hervo, vous vouliez la parole ?

M. Conway

Non, je voudrais d'abord répondre aux sources des dates très précises.

Le 2 février, c'est marqué sur la note de synthèse... Si vous pouvez descendre un peu la projection. Pardon, remonter le texte, voilà !

C'est la première ligne qui est visible : « par ordonnance reçue le 2 février 2009, le Tribunal Administratif de Versailles a suspendu l'exécution de cet arrêté. » Donc par ordonnance reçue le 2 février. Donc, ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous.

C'est vous, à l'instant, qui avez dit que l'ordre de service a été donné le vendredi.

Vous pouvez, après, sous-entendre des choses tout à fait déplacées,...

M. le Maire

À savoir ?

M. Conway

... comme vous étonnant que je sois particulièrement au courant. Je suis particulièrement concerné par tout ce qui touche à des Garennois, effectivement.

M. le Maire

Absolument. Êtes-vous concerné par le fait que...

Je crois que des négociations ont eu lieu, Monsieur Hervo ? Je parle sous votre contrôle.

Et la partie adverse a envisagé de retirer son recours contre un certain nombre de conditions. Rappelez-moi, Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Absolument.

M. le Maire

Pour que chacun sache la pureté de la demande des uns et des autres.

M. Hervo

Je note que M. Conway semble se réjouir de ce que la Ville, dans cette affaire, soit l'objet d'une sorte de chantage et que, donc, les intérêts des Garennois et des contribuables garennois soient entre les mains de gens dont les intentions ne sont certainement pas aussi avouables qu'elles peuvent en avoir l'air.

Je lirai, dans un abondant échange de courriers, de *mails*, ayant précédé l'instance en référé de la famille Dubois, je ne lirai qu'une phrase qui me paraît caractéristique. Je la trouve.

M. le Maire

Non, vous la cherchez !

M. Hervo

Non, je ne la cherche pas, non, mais je l'ai trouvée.

La famille Dubois, par l'intermédiaire de son médiateur, écrivait... nous a écrit : « *Afin de pouvoir clore amiablement ce dossier – ce dossier du recours puisque nous étions à l'époque au recours au fond –, je pense qu'il serait équitable, compte tenu des pertes et nuisances subies par la famille Dubois, que la Mairie s'engage formellement – la Mairie, on ne sait pas qui c'est ! Le Maire, sans doute ! – à donner son accord et appui total à la levée du PLU et qu'en outre, un bien immobilier, terrain ou autre, soit cédé à titre gratuit à la famille Dubois.* »

Je laisse chacun penser ce qu'il veut de cette demande.

M. le Maire

Bien, je crois que chacun a compris. Les villes sont souvent l'objet de recours contre les permis de construire. Les villes et d'autres d'ailleurs ! Et souvent, dans la discussion, une fois qu'on a creusé un peu la pureté des intentions, on s'aperçoit que, derrière, on demande... comment dit-on ?... des biens immobiliers ?

M. Hervo

Ou autre !

M. le Maire

Ou autre ! Chacun appréciera à sa juste valeur le « ou autre » !

Monsieur Macé ?

M. Conway

Attendez ! Juste un point de détail ?

M. le Maire

Oui, M. Macé puis M. Conway.

M. Macé

Sur ce que vous nous avez indiqué sur la sécurisation du chantier, pour être très précis, donc, vous nous avez dit : « C'est un chantier qui nécessite cinq jours d'intervention de société. » Ok. Et donc vous nous avez dit, si j'ai bien compris, d'un lundi à vendredi, pour qu'il y ait les cinq jours.

On parle de quelles dates ? C'est-à-dire à partir du lundi, aujourd'hui, jusqu'à vendredi 13 ? Est-ce que c'est bien cela dans le calendrier que vous nous avez annoncé ?

M. le Maire

Oui, c'est cela.

M. Macé

D'accord, je vous remercie.

M. Hervo

C'était la mise en sécurité du chantier.

M. le Maire

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je trouve absolument scandaleuse la manière dont vous abordez ce dossier !

Hier, c'était sous prétexte qu'un propriétaire était à Dubaï que vous insiniez qu'il n'était pas conciliant et autre. Aujourd'hui, vous amenez et vous extrayez un dossier dont personne n'a connaissance. Vous pouvez faire lire ce que vous voulez, vous pouvez extraire la phrase, moi, ce que je sais, c'est que, *a priori*, ce sont des gens de bonne volonté. (*Rires.*)

M. le Maire

Oui, le mot « volonté » est bien choisi !

M. Conway

Il me semble, Monsieur le Maire, que vous avez choisi Jean Jerphanion parce que vous croyiez aux hommes de bonne volonté ?

M. le Maire

Ah oui ! J'y crois... malgré cela !

M. Conway

Ce que je voudrais dire, c'est que, de la même manière qu'une commune ne peut s'affranchir des règles d'urbanisme qu'elle a elle-même édictées, de la même manière qu'elle ne peut pas ne pas respecter la loi, de la même manière, elle ne peut reprocher aux porteurs d'un recours de faire valoir leurs droits. Le Tribunal Administratif est une instance juridictionnelle tout à fait légitime. Si le recours a été jugé positif en termes d'urgence, c'est qu'il y a une décision qui est légitime *a priori*.

M. le Maire

C'est vrai, personne ne le conteste.

M. Conway

Personne ne le conteste, sauf que vous sous-entendez que c'est pour d'autres motifs.

M. le Maire

Non, je ne sous-entends pas, nous avons lu une phrase !

M. Conway

Oui, vous avez lu une phrase sur un dossier dont on ne maîtrise ni les tenants ni les aboutissants et c'est un peu facile !

La deuxième chose, sur le fond, c'est que la problématique ici illustre la pertinence de notre diagnostic pour les municipales... que nous avons fait à l'occasion des municipales.

À savoir, la première, c'est une absence de vision coordonnée et partagée. Je rappellerais à ce sujet-là notre demande sur le plan pluriannuel d'investissement, qui n'est toujours pas initié du point de vue dialogue, d'échange, pour échelonner les investissements, voire les interférences qu'ils ont les uns avec les autres, et cela, malgré les différents engagements qui étaient pris. Donc, on a la médiathèque, on a le parking et on découvre que la médiathèque conditionne également la nécessité d'un parking. Et on a une rue Voltaire semi-piétonne qui déboule là-dedans sans qu'on comprenne la logique.

Le résultat de ce dossier qui a été mené, c'est un immeuble vide et un restaurant typique, *La belle époque*, qui a disparu.

Les besoins... je rappelle que j'avais demandé : « Quelle étude de dossier a été faite exactement, concrètement ? » Il n'y a pas eu d'étude.

Et, sur le coût de fonctionnement, on n'a toujours pas d'indication sur le nombre de personnes effectivement qui vont employer le coût de fonctionnement.

Et donc, pour nous, c'est également... c'est une localisation dommageable pour la préservation de la qualité de vie à La Garenne-Colombes parce que c'est éloigné d'un axe de circulation et cet environnement qui est autour, qui est un environnement de pavillons et de petits immeubles collectifs, ce qui passe là traduit à l'évidence que la médiathèque est implantée à un endroit où il est difficile de se garer, au niveau d'implanter cet équipement.

Le troisième, c'est que nous rappelons que nous reprochions aussi une approche « village gaulois », puisque nous, nous préconisons qu'il y ait un cofinancement avec Bois-Colombes, par exemple. Cela aurait réparti la charge, les risques et potentialiserait les expertises.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

M. Conway

Aujourd'hui...

M. le Maire

Pardon ! Allez-y ! Je croyais que vous aviez terminé votre monologue.

M. Conway

Aujourd'hui, vous nous proposez 50 places de parking. Quand j'ai reçu le document complémentaire, qui a été porté en urgence le lendemain, j'ai cru qu'il m'était proposé une variante du « jeu du détective », avec comme titre : *comment trouver ma place de parking spéciale médiathèque* !

Évidemment, là-dedans, si on projetait le plan, on verrait que, naturellement, quelqu'un qui va se rendre à la médiathèque, *a priori* va se rendre à la médiathèque et tenter de se garer en face de la médiathèque. Et puis, à ce moment-là...

Au passage, on suppose que tout est OK, du point de vue réglementaire, question amiante, huiles, etc. Passons !

À ce moment-là, c'est là que le jeu commence. Si le parking est plein, où va-t-on ? Alors, on est obligé de continuer la rue jusqu'à Alsace-Lorraine, qui est en sens unique. On est obligé d'aller rue Médéric, qui est en sens unique, on est obligé de tourner à droite, et on va se pointer au 53, rue Sartoris, dans laquelle une partie du parking est en sens interdit.

Donc, c'est du grand bricolage avec, en sus, la poursuite des travaux, malgré la décision du Tribunal Administratif. Moi, je dis, et c'est ce que je pense : vous entraînez les Garennois sur une pente bien glissante. Et là, vous êtes en train de vous obstiner sur quelque chose où il y a vraiment besoin d'associer tout le monde.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway, pour cette intervention qui, évidemment, a apporté des solutions !

Je vous propose donc de passer au vote.

(*M. Macé lève la main.*)

Monsieur Macé, c'est bon ! Chacun a pris... Ou très court, comme d'habitude ! Allez-y, je vous en prie ! Enfin, pas court, synthétique comme d'habitude !

M. Macé

Je vous en remercie.

Ce que je voudrais savoir : vous nous avez indiqué que, dans le permis de construire déposé, il était déjà prévu ces places de stationnement. Comment se fait-il que, dans un des considérants – je vais être très précis pour ne pas me tromper – de l'ordonnance du 22 janvier 2009 du Tribunal Administratif de Versailles, il soit indiqué, dans ces conditions-là : « sans qu'ait été prévue la création d'aires de stationnement. » Cela veut dire que le dossier était-il incomplet et que vous aviez oublié de mettre ce plan ? Où d'ailleurs, on peut s'interroger, parce que je crois qu'il est intéressant.

Domage que le public ne peut pas voir !

Les cinq places existantes pour le personnel médiathèque Avenue Foch.

Pour habiter pas très loin de cet emplacement-là, c'est vrai que les cinq places que vous prévoyez, c'est un peu difficile parce qu'il y a, pour deux places, deux fois deux voitures et je ne sais pas comment les premières voitures vont pouvoir sortir ! À moins d'avoir, je ne sais pas, une petite Smart ! En tout cas, *a priori*, cela me paraît compliqué.

Est-ce que le dossier déposé en avril 2008 comportait effectivement des places de stationnement, très clairement affichées dans le dossier, ou ce n'était pas le cas ?

Parce que vous aviez l'air de dire que ce plan-là existait déjà dans le dépôt du permis de construire, ce que le Tribunal Administratif, en tout cas, n'a pas l'air de nous dire. Parce que je pense que les juges, qui sont, jusqu'à nouvel ordre, des gens très sérieux, l'auraient certainement remarqué, j'imagine !

M. le Maire

Monsieur Macé, rappelez-moi ! Je crois que vous avez été membre du jury de la médiathèque ! Je crois même que vous avez, dans cette assemblée, voté pour le permis de construire !

Est-ce que vous avez souvenir que, dans le permis de construire, il y avait ces places de stationnement ?

M. Macé

Personnellement, non.

M. le Maire

Eh bien, voilà ! Vous avez la réponse.

M. Macé

Cela veut dire qu'elles n'existaient pas à l'époque.

M. le Maire

C'est pour cela que nous les créons ce soir.

M. Macé

Quand vous avez dit tout à l'heure...

M. le Maire

Vous vous souvenez, quand vous avez voté, vous ?

M. Macé

... que c'était déposé lors du permis de construire, ce n'était donc pas le cas.

M. le Maire

Je n'ai pas dit cela, Monsieur Macé.

Mais, vous, quand vous avez voté pour le permis de construire en 2008, la question du parking vous a-t-elle effleuré ?

M. Macé

Non, non ! Mais attendez... !

M. le Maire

Ah ! D'accord, je vous remercie.

M. Macé

... moi, j'assume mes choix. Je n'ai pas de souci ! Mais jusqu'à nouvel ordre, si maintenant il faut aussi contrôler l'ensemble des documents que vous déposez, il faut nous prévenir ! C'est-à-dire qu'on ne peut même pas avoir un minimum confiance dans ce que vous nous indiquez ! Il faut le dire ! C'est peut-être un changement de règle ! Pourquoi pas ?

M. le Maire

Monsieur Macé, arrêtez ! Vous avez voté pour le permis de construire en connaissance de cause. Vous étiez membre du jury, vous avez vu tous les plans, tous les architectes et vous avez voté ici. Alors, ne me dites pas que vous n'étiez pas au courant ! Ou alors, vous votez pour des choses sans les connaître.

M. Macé

Je rappelle que j'assume totalement mes votes. Et je vous l'ai déjà indiqué. Donc, là-dessus, vous ne me prenez pas en défaut.

M. le Maire

Eh bien, assumez jusqu'au bout !

M. Macé

Je n'ai pas de problème avec cela.

M. le Maire

Très bien. Donc, vous étiez au courant et vous n'avez pas... Je n'ai pas le souvenir que, ici, dans cette salle, vous ayez dit qu'il fallait un parking souterrain sous la médiathèque. Enfin, je n'ai pas souvenir. Mais on regardera probablement.

Bien, on va passer au vote. Donc, premier vote sur le PC modificatif.

Qui est contre ? 1. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

1 voix contre : M. CONWAY

M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL ne prennent pas part au vote.

C'est courageux : 4 qui ne participent pas au vote.

Sur le deuxième, c'est le PC non modificatif mais le PC nouveau, deuxième étape éventuellement. Qui s'abstient ? Qui est contre ? 1. Ne participe pas au vote ? J'imagine : 4. Qui est pour ? Je vous remercie.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Voirie

2.3 - Adhésion au Syndicat mixte ouvert « Autolib ».

Mme Juvin-Marleix

Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris propose aux Communes de la proche couronne – vous allez bientôt avoir un plan – la mise en place d'un système qui s'appelle Autolib', qui est un peu similaire à ce que vous connaissez avec Velib'. Et c'est donc, comme son nom l'indique, une mise à disposition de véhicules. Ce sont des véhicules électriques parce que l'esprit de ce positif et les effets qui sont escomptés de cette mise en place, qui doit intervenir en 2010, donc c'est assez proche, c'est évidemment une réduction des émissions de CO₂, une libération de places de stationnement et une diminution du parc privé de 22 500 véhicules environ. Donc, voilà sur ce système et l'esprit de ce dispositif.

Le principe du fonctionnement, ce sera que l'utilisateur aura à disposition un véhicule, ce véhicule électrique, 24/24, 7 jours sur 7, sans obligation de réserver à l'avance son véhicule. Il aura la possibilité... Il y aura des stations dédiées à ce type de fonctionnement et l'utilisateur pourra utiliser ce véhicule en trace directe, ce qui signifie qu'en fait il n'aura pas besoin de retourner le véhicule au point de départ, au point où il l'a pris. Donc, c'est un système qui favorise la liberté d'utilisation et l'utilisateur, lorsqu'il prend en main ce véhicule, a une possibilité de rechercher, via son GPS, les stations libres, les stations possibles, pour pouvoir redéposer son véhicule.

Voilà à peu près le système dans ses grandes lignes, l'utilisation dans ses grandes lignes.

Et la méthode de mise en place, c'est que ce projet va se concrétiser par la mise en place d'une délégation de service public. C'est donc le délégataire, et non les Communes qui vont adhérer au syndicat, c'est donc le délégataire sur lequel pèseront les risques éventuels et les risques d'un éventuel accueil frileux des usagers. Donc, pour la commune, pas d'aléa de ce type-là, d'aléa financier.

Un syndicat doit être créé, c'est l'objet de la délibération d'aujourd'hui, non pas de la création du syndicat mais de savoir si vous voulez adhérer aux statuts qui vous sont soumis. C'est ce syndicat mixte ouvert qui va porter le projet sur tout ce périmètre de l'agglomération parisienne.

Chacun des membres, donc les communes, la Région, etc., va payer en fonction du nombre initial de stations qu'il va décider de créer. Pour La Garenne-Colombes, le nombre de station minimal est de six et l'investissement qui est demandé est de 50 000 euros par station.

Donc, 50 000 euros par station, sachant que c'est le syndicat qui pourra contracter un emprunt et que la commune, dans cette hypothèse, lui versera des annuités. Ces annuités seront compensées en très grande partie par la redevance que la commune va percevoir de l'occupation de son domaine public, du domaine public. À savoir : le délégataire lui paiera une redevance de 750 euros par place. Je crois que, dans la petite note, c'est un montant de 4 500 euros qui vous est donné. 4 500 euros, cela représente six places. Six places, c'est une station. Une station, c'est entre quatre et six places. Et ces redevances nous permettront d'arriver à un équilibre budgétaire quasi parfait, puisqu'il restera à la charge de la commune par station, selon ce financement proposé par la Ville de Paris, une somme de 1 665 euros par station.

Vous voyez, c'est un chiffre pas très approximatif, parce que la Ville de Paris a mené des études précises. À cela, s'ajoutera une contribution aux charges de fonctionnement du syndicat qui s'élève à 1 000 euros annuels environ.

Voilà sur les grandes lignes. Je suis même entrée un petit peu dans le détail de ce projet Autolib'. Évidemment, l'intérêt d'y entrer, c'est d'avoir le maillage le plus important possible sur l'agglomération parisienne pour permettre à ce système de fonctionner.

Actuellement, on a une petite carte sous le nez. Vous verrez qu'il y a beaucoup de... Tout ce qui est grisé... Vous voyez Paris, évidemment, en vert. Enfin, grisé, non, verdisé ! Paris, évidemment, et toutes les communes que vous voyez en vert sont les communes qui ont répondu « oui » à ce projet. Et celles qui ne sont pas... Évidemment, la délimitation en pointillé, c'est la délimitation du périmètre de ce projet Autolib'. Et les communes qui n'ont pas encore répondu... Les communes qui ne sont pas verdies sont les communes qui n'ont pas encore répondu, mais qui ont fait, pour la plupart, part à la Mairie de Paris, au cours des différentes réunions qui se sont tenues, de leur vif intérêt.

Donc, nous devons avoir délibéré à l'adhésion de la commune à ce syndicat, qui va se constituer avec les membres qui auront répondu par l'affirmative, avant fin mars 2009 pour une mise en service en 2010.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des remarques particulières ? Des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame Juvin-Marleix, pour votre présentation.

Je crois que ce projet est effectivement intéressant pour les communes proches de la région parisienne. Je crois qu'on peut se féliciter de la proposition de la Mairie de Paris, *via* son maire Bertrand Delanoë, de travailler de cette manière, en coopération avec l'ensemble des communes.

Je constate que, sur la carte que vous nous indiquez, quelle que soit – là, c'est assez représentatif – la couleur politique du maire, il y a des adhésions. C'est donc un projet fédérateur et je crois que c'est une très bonne chose.

Est-ce que vous pourriez nous indiquer votre début de réflexion par rapport à l'implantation des deux stations ? Ou, pour l'instant, vous n'avez pas du tout d'idée d'une implantation éventuelle ?

Mme Juvin-Marleix

Nous en discuterons en Commission voirie, si vous le voulez bien.

M. Macé

Mais bien sûr !

Mme Juvin-Marleix

Et appuyé en cela par l'étude de l'APUR dont nous pouvons bénéficier, ainsi que toutes les communes qui sont concernées par le projet. Donc, ce sont des spécialistes qui vont se poser les bonnes questions, à savoir :

- un, combien de stations, sachant qu'il y a en deux au minimum, mais est-ce que c'est suffisamment ? Je ne sais pas.

- et puis, l'implantation. Voilà.

M. le Maire

Merci. D'autres questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'ai vu effectivement l'étude marketing qui était effectivement très complète et qui montrait quand même la complexité de la cible visée, à savoir qu'*a priori*, d'une manière privilégiée, ce sont les ménages non motorisés et, à La Garenne-Colombes, il y a... les ménages non motorisés dans les cibles visées et, *a priori*, comme dans la région parisienne d'ailleurs, il y a plus du tiers des ménages qui sont non motorisés.

Il y avait également les déplacements avec les objets lourds. Donc, je présume que, effectivement, cela pèsera dans le choix de l'implantation parce qu'il faut effectivement prévoir des lieux de chargement.

La question que je me posais – je ne l'ai pas trouvée dans l'étude : ils parlent d'une comparaison avec l'autopartage classique. Et je n'ai pas compris en quoi consistait « l'autopartage classique ».

La deuxième question, c'était : je n'ai pas vu dans ce rapport non plus une réflexion sur la concurrence que cela pouvait faire vis-à-vis des taxis. Et je voulais savoir si les compagnies de taxis avaient eu une réaction à ce sujet-là.

Mme Juvin-Marleix

Je crois que, pour ce qui concerne l'autopartage, la différence avec le projet Velib', c'est que l'autopartage, c'est une location horaire des véhicules, mais dans le projet Autolib', il y a vraiment... Il y a une obligation dans l'autopartage de restituer le véhicule à la place où vous l'avez pris. Et vraiment, le projet Autolib' donne une liberté que l'autopartage ne donne pas.

M. Conway

D'accord.

Mme Juvin-Marleix

La deuxième question concernait les chauffeurs de taxi, c'est cela ? Je n'ai pas de réponse à cette question.

Vous pensez que, si les chauffeurs de taxi s'y opposent, il faudrait s'opposer à ce projet ?

M. Conway

Il y a eu récemment un rapport qui a été commandé par le président de la République à Jacques Attali sur : comment relancer. Il proposait d'augmenter le nombre de taxis. C'était une des propositions.

Donc, c'était simplement parce que, de mon point de vue, ils se préoccupent de la concurrence par rapport aux transports publics, ou des choses comme cela, ou est-ce que les personnes vont abandonner leur voiture ou pas. Ce que je vois et ce qui me surprend, que cette réflexion n'ait pas été prise en compte, c'est que, pour moi, le premier *a priori* touché, c'est le taxi. Quand on voit le taux horaire où il y aurait un abonnement de 20 euros par mois et 7 euros la demi-heure, par rapport au coût d'un taxi, j'imagine que quelqu'un qui prenait un taxi à La Garenne-Colombes, il y a vraiment une vraie question à se poser sur l'impact que cela a sur ce corps de métier.

Mme Juvin-Marleix

Déjà, première réflexion, cela m'étonnerait que la Mairie de Paris n'ait pas associé le syndicat des cochers-chauffeurs CGT à la réflexion. Bon, première observation ! J'en serais très étonnée et très déçue ! Comme M. Macé d'ailleurs ! Et comme M^{lle} Naturel ! Première observation.

Deuxième observation : quelle conséquence en tirez-vous ? Imaginons que les chauffeurs de taxi... que cela vient perturber l'activité des chauffeurs de taxi, quelle conséquence en tirons-nous ce soir ?

M. le Maire

Monsieur Conway ?

M. Conway

Par exemple, s'ils ont été associés, savoir quelles ont été leurs remarques, pour les prendre, éventuellement ou pas, en compte.

Mme Juvin-Marleix

S'ils nous disent : « Non, on n'est pas d'accord ! » ?

M. Conway

Attendez, laissez-moi terminer !

Donc, c'est la première chose.

La deuxième, si jamais ils n'ont pas été associés, qu'au niveau garennois, on les associe, dans une Commission voirie par exemple.

Mme Juvin-Marleix

Le sujet aujourd'hui...

M. le Maire

Laissez finir...

Mme Juvin-Marleix

Je crois qu'il a terminé ?

Je ne vous ai pas coupé la parole ?

M. le Maire

Je vous en prie, vous avez la parole.

Mme Juvin-Marleix

Merci, Monsieur le Maire.

Le sujet de ce soir, c'est de savoir si nous voulons adhérer au syndicat mixte ouvert, si la commune s'inscrit vraiment dans cette démarche d'être adhérente et membre de ce syndicat.

Si, aujourd'hui, je vous dis « oui, effectivement, les chauffeurs de taxi sont contre », imaginons, quelle décision prenons-nous aujourd'hui, ce soir ?

M. le Maire

Monsieur Conway, juste avant, je complète.

Dès lors que nous ne savons pas, nous n'avons pas l'information que vous demandez, il faut se mettre dans la pire des solutions... la pire des situations, pardon. La situation où, effectivement, vous avez raison, les chauffeurs de taxi nous diraient : « Nous, on n'en veut pas. » C'est la situation pire qu'il faut imaginer. Il va falloir que nous délibérions dans cette hypothèse la pire. Donc, oui, vous avez raison, c'est important.

M. Conway

Vous êtes de la même famille, non ? Parce que vous raisonnez d'une manière binaire... !

Mme Juvin-Marleix

Nous sommes tous les 30 de la même famille, Monsieur Conway !

M. Conway

Ce que je voulais dire par là, c'est que poser une question, ce n'est pas forcément vous accuser de ne pas avoir la réponse. C'est poser la question.

Mme Juvin-Marleix

Je vous en pose une autre.

M. Conway

Attendez ! Si vous ne l'avez pas, vous ne l'avez pas ! Et après, on passe au vote, et puis voilà !

Mme Juvin-Marleix

Je vous ai répondu de manière complète. Je vous ai dit :

- Un, je n'ai pas la réponse.

- Cela m'étonnerait d'ailleurs que les syndicats n'aient pas été associés à ce débat.

- Et, troisièmement, dans l'hypothèse où la réponse serait catastrophique, qu'en déduisons-nous aujourd'hui ? Puisque nous sommes là pour débattre.

Je ne m'offusque pas de votre réponse. Si je vous ai montré un quelconque énervement, je vous prie de m'en excuser. C'est ma manière peut-être vive de répondre, mais chacun sa manière. Certains ont un air un peu bonhomme, d'autres ont l'air un peu plus énergique, mais on peut être tout autant respectueux des autres en ayant un air énergique, Monsieur Conway.

M. le Maire

Bien, merci. Ce que je vous propose...

M. Conway

Non, non, juste une chose !

M. le Maire

Allez-y, je vous en prie !

M. Conway

C'est quand même incroyable, je veux dire : on pose une question et vous n'avez pas la réponse et vous cherchez à en tirer des conclusions.

C'est une occasion de poser la question. C'est évident qu'aujourd'hui, la question à l'ordre du jour, c'est l'adhésion au syndicat et nous, nous approuvons. Vous avez évoqué le fait que cela a été abordé en Commission voirie, donc commission dans laquelle je ne suis...

Mme Juvin-Marleix

Ce sera ! Appuyé de l'étude...

M. le Maire

Continuez, Monsieur Conway, ne vous laissez pas troubler, surtout !

M. Conway

Sera abordé en Commission voirie, commission dans laquelle je ne peux pas être parce que je n'ai pas encore trouvé le moyen de me cloner... et donc, je fais part de cette remarque en disant qu'au moment...

M. le Maire

Nous le regrettons d'ailleurs.

M. Conway

Je sais que vous regrettez, mais cela viendra !

M. le Maire

Oui, vivement !

M. Conway

Donc, dans cette commission, si jamais, avec cette question en tête, lors d'une prochaine réunion de syndicat, vous avez des informations là-dessus, il serait peut-être pertinent d'intégrer cette dimension-là parce que, sur La Garenne-Colombes, nous avons une station de taxis qui est centrale.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole sur ce projet d'Autolib' ? Ce serait *a priori* deux stations qui seraient à La Garenne-Colombes. Ces deux stations, le principe, c'est : prendre une voiture et pouvoir la rendre dans n'importe quelle station située dans le territoire du syndicat. À l'inverse, quand vous venez de Paris, bien entendu, ou d'ailleurs, c'est de pouvoir ranger cette voiture que vous auriez louée quelque part : la louer et la déposer.

Sur le mode de paiement, il y a plusieurs hypothèses qui sont actuellement travaillées :

- l'hypothèse d'un abonnement mensuel ;

- l'hypothèse d'un abonnement mensuel plus d'une soulte que l'on paierait chaque fois que l'on emprunte un véhicule ;

- ou l'hypothèse simplement de la somme et on paie au coup par coup.

Tout cela fait l'objet de discussions.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur la question Autolib', puisque tout le monde semble... ?

Je vous en prie, Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je voudrais simplement faire comme remarque que c'est un projet extrêmement ambitieux, auquel il serait vraiment dommage que la Ville de La Garenne-Colombes ne s'associe pas.

M. le Maire

Absolument. Très bien. J'ajoute que – n'y voyez aucune malice de ma part –, chaque fois que dans cette assemblée, je propose une délégation de service public, on me fait un procès de privatiser le service que je veux déléguer.

Et là, cette fois-ci, c'est la première fois, mais peut-être est-ce dû au fait que c'est une délégation de service public proposée par le Maire de Paris, peut-être est-ce la raison, ou peut-être y en a-t-il d'autres, personne n'a remarqué que c'était une délégation de service public avec un risque épouvantable, bien entendu, de privatisation, d'exploitation... Enfin, vous imaginez tout ce qu'on n'a pas entendu ! Puisqu'il ne vous a pas échappé qu'on a parlé d'une crèche il y a une heure et qu'on s'est posé la question des contrats de travail dans la crèche. Personne n'a posé la question du contrat de travail de ceux qui travailleront dans la société qui sera titulaire de la DSP ! C'est intéressant quand même !

Vous avouerez que la pureté des intentions de gestion trouve aussi une bonne illustration dans ce débat.

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie pour cette délégation de service public.

III - Divers

3.1 - Décisions.

M. le Maire

Est-ce que vous avez des questions sur un certain nombre de décisions que j'ai pu avoir l'outrecuidance de prendre ?

- N° 2009/001 : Maintenance des terminaux de paiement et assistance téléphonique.
- N° 2009/002 : Contrat d'assistance et de maintenance LOGIPOL+ et de ses options.
- N° 2009/003 : Marché à procédure adaptée : service de traiteur pour les vœux du maire de La Garenne-Colombes lot n° 1 prestation de cocktail dinatoire pour la soirée des vœux du maire du jeudi 15 janvier 2009.
- N° 2009/004 : Marché à procédure adaptée : service de traiteur pour les vœux du maire de La Garenne-Colombes. Lot n° 2 : prestation de service pour la soirée des vœux du maire au personnel communal du 23 janvier 2009.
- N° 2009/005 : Préemption des lots de copropriété 28, 30 et 33, appartenant à M. Amara dépendant de la copropriété sise 8, place de la gare des Vallées, cadastrée section S n° 18, déclaration d'intention d'aliéner n° 2008-640 reçue en mairie le 10 décembre 2008.
- N° 2009/006 : Contrat avec Théâtre France pour un concert du kiosque.
- N° 2009/007 : Jeu de plateau Ludo-Educatif « chaque plante a sa place ».
- N° 2009/008 : ANNULE.
- N° 2009/009 : Convention de mise à jour de la base de données cartographiée des activités marchandes de la ville de La Garenne-Colombes (application CIDO).
- N° 2009/010 : Contrat avec les Gens de la Terre pour une ferme à la Ville.
- N° 2009/011 : Contrat avec l'association spectacles pour enfants Berlingot pour le spectacle Le Mystère du Phare.
- N° 2009/012 : Marché à procédure adaptée de location de barnums et fourniture de matériel de réception pour les vœux 2009 de la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2009/013 : Contrat avec l'orchestre Yves Bousson - club de danse pour les thés dansants.
- N° 2009/014 : Convention d'attribution d'une subvention du département des Hauts-de-Seine en faveur de l'opération départementale 21ème édition du festival Chorus des Hauts-de-Seine.
- N° 2009/015 : Tarification de l'échange linguistique avec Wangen Im Allgäu pour l'année 2009.
- N° 2009/016 : Décision rectificative - Fourniture et pose de la signalétique intérieure pour la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2009/017 : Contrat avec l'orchestre Bruno Lorenzoni pour les thés dansants.
- N° 2009/018 : ANNULE
- N° 2009/019 : Tarification séjour de vacances de ski à Valmeinier (73) durant les congés février 2009.
- N° 2009/020 : Tarification séjour de vacances de ski à Châtel (74) durant les congés février 2009.
- N° 2009/021 : Déclaration du caractère infructueux du lot n° 1 intitulé fruits et légumes du marché pour la fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate (Calvados).
- N° 2009/022 : Organisation d'un séjour au Domaine Foucher de Careil à Houlgate durant les congés scolaires d'hiver : tarification.

M. le Maire

Pas de remarques ? Pas de questions ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ? Numéro combien ?

M. Conway

C'est le n° 9.

M. le Maire

9, impair et passe, c'est cela ?

M. Conway

N° 9, donc ce n'est pas une question, c'est un commentaire sur le fait de cette convention de mise à jour de la base de données cartographiée des activités marchandes de la Ville de La Garenne-Colombes. Je me félicite de cette initiative qui va permettre effectivement, pour un coût relativement modique de 3 000 euros hors taxes, d'actualiser la base de données repérage à l'échelle de l'ensemble du territoire de la commune, d'ajuster et de valider la liste des champs retenus composant la base de données, ce sur quoi je m'étais exprimé, il y a quelques conseils, ici, qu'il y ait une phase d'enquête de terrain, un contrôle de qualité. Je pense que cela va être effectivement une bonne base d'approche de l'activité des commerces et des entreprises sur La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres remarques ou d'autres questions, pardon, sur d'autres propositions ? Non ? Écoutez, je vous remercie.

3.2 - Questions orales.

M. le Maire

J'espère qu'on les a toutes cette fois-ci.

Monsieur Macé, vous avez, je crois...

Monsieur Macé et Monsieur Billard, allez-y, dans le sens où vous voulez !

M. Billard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis quelque temps, les élus d'opposition au Conseil Municipal ne sont plus invités à certaines manifestations. Pour exemple parmi quelques-unes de ces derniers jours :

- le 26 janvier, il y avait la cérémonie des vœux aux communautés religieuses ;
- le 27, la remise des prix pour les vitrines de Noël ;
- au moins le samedi 31, l'accueil des nouveaux Garennois.

Nous avons appris l'existence de ces manifestations par des Garennois qui nous en ont informés. Pourriez-vous nous indiquer les raisons de ce choix que nous jugeons discriminatoire ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Billard, écoutez, je suis très étonné du ton de votre question. D'abord, vous êtes invités à toutes les manifestations.

Vous êtes invités à toutes les manifestations et vous savez bien, en plus, vous, Monsieur Billard, que vous êtes associé par vos fonctions, que je vous avais proposées de prendre bien volontiers dans le Comité de jumelage, que vous participez aussi à toutes les manifestations, y compris paramunicipales ; enfin, je parle du jumelage.

Donc, ne venez pas nous dire que vous n'êtes pas invités, ce serait de mauvaise... Enfin, je veux dire, ce serait une mauvaise manière que vous nous faites parce qu'elle est tout à fait non seulement injuste mais, en plus – c'est peut-être plus grave – discourtoise !

S'il y a eu ces deux manifestations où vous n'avez pas reçu, j'en suis sincèrement désolé. Il s'agit probablement d'un problème technique ou de fichier, etc., mais ne dites pas que vous n'êtes pas invités, vous êtes invités à tout.

Le deuxième point, je veux aussi que... Enfin, quand vous me dites cela, on a l'impression que je... en fait... d'ailleurs, c'est le mot que vous avez employé : de la discrimination.

Enfin, je veux quand même vous rappeler que, chaque fois qu'il y a une manifestation importante – chaque fois qu'il y a une manifestation importante, Monsieur Billard –, je vous mets, vous ou le patron de l'opposition, en l'occurrence M. Macé, à l'honneur en vous présentant, en vous montrant aux uns et aux autres. Je le fais chaque fois. Jamais je ne le manque.

Aux vœux du maire, lors de mon discours, il y a un conseiller municipal, un seul que je cite, c'est M. Macé. M. Conway aurait été sur l'estrade, je l'ai aperçu un peu plus tard, il aurait aussi été cité. Et je le fais régulièrement. Je crois que, pour les nouveaux Garennois, me semble-t-il, j'ai dû le faire. D'ailleurs, là, pour le coup, j'ai cité tout le monde, y compris vous, Monsieur Billard, bien entendu.

Donc, ne me faites pas le procès de faire de la discrimination parce que l'habitude et le fonctionnement au quotidien, vous le savez, c'est tout sauf cela. Et vous le savez, Monsieur Billard, parce qu'en privé, vous ne dites pas autre chose.

Alors, je sais que vous jouez un rôle parce que vous êtes dans... Voilà, vous jouez votre rôle. Vous lisez vos questions, mais je trouve que c'est un petit peu limite.

Voilà, c'est aussi simple que cela.

Maintenant, je vous engage, Monsieur Billard, à aller voir dans les villes voisines, qui sont gérées par vos amis politiques, si, quand le Maire fait un discours, il présente le patron de l'UMP à la foule en disant : « Et voilà le patron de l'UMP. » ! Je suis désolé, mais, à mon avis, à Nanterre, la ville voisine, à côté, voire même dans notre ville, cela ne se fait pas comme cela ! Voilà, cela ne se fait pas comme cela !

Vous avez ma réponse à la question, Monsieur Billard.

Monsieur Macé, je vous en prie ? Vous avez deux questions, je crois.

M. Macé

C'est cela, deux questions. Je vois que vous avez le nombre et que, donc, cette fois-ci, les questions sont bien arrivées.

M. le Maire

J'en ai deux, ce ne sont peut-être pas les mêmes, vous savez ! On ne sait jamais !

M. Macé

Nous allons vérifier mais, comme on a un service informatique qui a une renommée nationale maintenant, ce que vous nous avez annoncé lors des vœux du personnel, je pense que tout cela doit être au point !

M. le Maire

Absolument.

Ah ! Vous étiez invités aux vœux du personnel ?

M. Macé

Oui, oui, tout à fait ! Mais je crois que M. Billard a cité, malheureusement, et vous avez vous-même dit que c'était certainement une erreur, les quelques manifestations pour lesquelles on n'a pas été invités, tout simplement.

M. le Maire

D'accord ! Mais vous êtes d'accord, Monsieur Macé, que, globalement, je suis désolé, non seulement vous êtes invité, et c'est normal, mais en plus, je fais un service après-vente sympa ! Je montre toutes vos qualités chaque fois.

D'ailleurs, c'est bien simple, mes chers collègues, je dis toujours la même phrase – comme cela, au moins, je n'ai aucune originalité –, je dis : « M. Macé a toutes les qualités, sauf une, c'est qu'il est membre du Parti Socialiste ! » Et voilà ! Donc, c'est montrer que vous avez quand même beaucoup de qualités !

M. Macé

Et je le revendique, en plus, et cela ne me pose pas de souci !

M. le Maire

C'est bien la difficulté !

M. Macé

Et là-dessus, il n'y a pas de problème et j'assume !

M. le Maire

Mais je vous en prie, allez-y ! M^{me} Naturel observe cela avec compassion.

M. Macé

M^{me} Naturel est aussi fière d'appartenir au Parti Communiste Français.

M. le Maire

Absolument ! Allez-y !

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un courrier a été adressé à des artisans et à des commerçants de notre ville en novembre dernier pour leur demander de souscrire un abonnement spécifique pour la collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères d'origine industrielle, commerciale et artisanale, applicable au 1^{er} janvier 2009.

Je vous demande de présenter aux membres du Conseil Municipal un premier bilan de mise en œuvre faisant apparaître le nombre de sociétés qui ont été saisies de cette demande, le nombre de sociétés qui ont répondu, le nombre de contrats souscrits et le montant que cela représente.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Mes chers collègues, 234 sociétés ont reçu le courrier pour la redevance des déchets industriels. Sur les 234, 109 sociétés ont répondu : 73 payent la taxe et 36 ont une dotation inférieure à 120 litres. Comme vous le savez probablement, elles bénéficient donc de la gratuite du service. Les 125 autres sont en cours de relance.

Nous avons signé, au jour d'aujourd'hui, 109 contrats et la redevance s'élève à 171 891 euros pour les contrats souscrits et éventuellement pour les contrats en cours de relance, si jamais ils étaient souscrits, on peut imaginer une recette de l'ordre de 46 000 euros.

En 2008, la recette était de l'ordre de 160 000 euros pour 60 sociétés.

La deuxième question, Monsieur Macé ?

M. Macé

Par courrier en date du 21 janvier dernier, le président de "Médecins du Monde", le docteur Pierre Micheletti, s'est adressé aux représentants des collectivités locales. Ce courrier précise – et je le cite :

« Dans la bande de Gaza, le bilan des victimes est, au 20 janvier 2009, d'au moins 1 300 morts, dont 410 enfants et 108 femmes, et plus de 5 300 blessés.

L'offensive a atteint sans distinction toute la population et la proportion de civils touchés est alarmante.

Après trois semaines de combat, les hôpitaux sont débordés, les médecins épuisés, l'approvisionnement en électricité et en eau n'est pas rétabli et les médicaments manquent. La population a besoin de nourriture et n'a plus accès à l'eau potable.

"Médecins du Monde", présent à Gaza depuis 2002, mène des actions en vue de faciliter l'accès aux soins dans les dispensaires de quartier et former des médecins et chirurgiens. Une équipe composée de quatre médecins et chirurgiens, accompagnés de deux logisticiens, est entrée dans Gaza le 17 janvier 2009 pour seconder les soignants dans les hôpitaux, soigner les blessés et apporter secours à la population. Des kits d'urgence ont été acheminés sur place pour être distribués avec l'aide de nos équipes locales.

Après que les hostilités auront complètement cessé, l'action de "Médecins du Monde" auprès des populations reprendra en direction des structures de santé primaire, en première ligne pour venir en aide aux populations les plus vulnérables. Nous comptons sur votre aide pour soutenir cette mission à Gaza. Plus que jamais, la population aura besoin d'être aidée et accompagnée par nos équipes locales et internationales. »

Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil Municipal si notre ville compte répondre à cet appel et aider financièrement « Médecins du Monde » à accomplir ces missions auprès de la population civile de Gaza.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Tout d'abord, mes chers collègues, je crois que, tous ici, nous sommes frappés par le caractère dramatique de la situation qu'a connue et que connaît en fait aujourd'hui encore Gaza. La population palestinienne a beaucoup souffert. Je ne voudrais d'ailleurs pas oublier non plus les morts civils israéliens, qui ont été souvent à l'origine des opérations militaires qui ont eu lieu. Il n'y a pas de gradation entre les victimes et les autres victimes, il n'y a pas de gradation de gravité. Toutes ces victimes sont égales dans le malheur.

Vous avez salué avec raison le travail réalisé par « Médecins du Monde » dans ces territoires meurtris par la guerre – mais pas par « cette » guerre : par « la » guerre ! – depuis tant d'année et le courage des médecins, en particulier, qui sont venus en aide aux populations.

Le soutien financier que vous appelez de vos vœux est un soutien financier que vous souhaiteriez voir pris par la Ville de La Garenne-Colombes. Nous avons toujours considéré dans cette assemblée que l'État avait des missions et que ces missions d'aide aux populations les plus démunies, qu'elles soient le fait d'événements naturels ou humains, la guerre en particulier, étaient une mission de l'État. La Garenne-Colombes est une commune avec des missions particulières et La Garenne-Colombes fait confiance à l'État, en tant qu'acteur de solidarité internationale, pour apporter l'aide substantielle nécessaire et adaptée à la fois aux populations et aux associations humanitaires.

Enfin, mes chers collègues, et ce n'est pas l'objet de la question de M. Macé – je veux le préciser –, je veux que chacun sache qu'il y a aussi un danger qui nous guette, nous : c'est de prendre des positions politiques qui pourraient être interprétées comme une prise de position d'un groupe contre un autre groupe. N'importons pas en France ! N'importons pas en France les conflits de l'extérieur en ayant des prises de position qui pourraient être identifiées comme des prises de position communautaristes. N'ajoutons pas au malheur des populations ! N'ajoutons pas au malheur des populations de Gaza ou malheureusement d'ailleurs, le ferment de la division dans la société française. Celle-ci a suffisamment de maux, M-A-U-X, à penser et à traiter pour qu'on n'aggrave pas ceux-ci.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Je vous donne rendez-vous à la prochaine séance... dont je ne connais pas la date.

M. Macé

Le 4 mars.

M. le Maire

Et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 25.